

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
TOGOLAISES À LA SUITE DE LA SORTIE DE FAUX-FUYANT DE LA POLICE
NATIONALE SUR L'AGRESSION PHYSIQUE D'UN DÉPUTÉ DE LA CEDEAO,
DES LEADERS POLITIQUES ET DES JOURNALISTES.**

vive protestation des organisations de la société civile togolaise suite au communiqué de la police nationale relatif à l'agression des honorables députés sénégalais et togolais.

Au moment où les condamnations fusent de partout dans le monde à la suite de l'agression barbare sur le député sénégalais Guy SAGNA à Lomé la capitale togolaise, la Police nationale fait sortir un communiqué relatif à cet événement malheureux. Les OSC prennent note de cette sortie et tiennent à faire observer que :

1. Pour la forme, l'incident est d'une gravité diplomatique extrême pour être portée par la Police nationale. En tenant compte de la réaction du gouvernement sénégalais par le communiqué du ministère des affaires étrangères, il aurait été judicieux que le gouvernement togolais réagisse à la place de la police nationale. Cette attitude des autorités togolaises peut être considérée comme un manque de considération regrettable, surtout en matière de bonnes pratiques dans les relations d'État à État.
2. En venant sur le fond du communiqué de la police nationale, il ressort qu'il y avait « *des patrouilles et des rondes de routine dans la zone* », ce qui conforte l'affirmation des organisateurs selon laquelle les Forces de sécurité les avaient visités quelques heures plus tôt avant la réunion. À quoi servent donc ces patrouilles et rondes de routine si elles ne peuvent pas intervenir pour protéger des personnes en danger ? La loi togolaise dit-elle qu'une personne en danger fasse une demande avant d'être secourue par les Forces de sécurité en patrouilles de routine et qui ont le devoir et le pouvoir régaliens en matière de maintien d'ordre ?
3. Aussi dans son communiqué, la Police nationale a laissé entendre que l'honorable Guy SAGNA aurait été informé des risques au regard de la réunion. Une institution qui doit procéder à une enquête doit être au dépourvu de la mêlée pour observer une neutralité objective. Il apparaît sans surprise que les résultats de l'enquête de la Police nationale seront à charge et donc non impartiaux, car dans les faits comme dans le communiqué, son penchant pour les militaires ne souffre d'aucune ambiguïté ;
4. En découvrant la stratégie de faux-fuyants des autorités gouvernementales qui tentent de faire de la Police nationale son bouc émissaire dans une bourde délibérément orchestrée, les OSC désapprouvent en bloc les arguties de ce communiqué.
5. Et comme pour afficher notoirement toute sa désinvolture, voire enfin se désintéresser à mener à bien sa mission de la police judiciaire, notre Police nationale demande aux organisateurs de l'événement ainsi qu'à toutes les personnes affectées ou intéressées afin qu'ils apportent pleinement leur collaboration, notamment en fournissant les informations et les éléments de preuve en leur possession, lançant ainsi un appel à témoin dans une affaire où si cette police faisait bien le travail qui était le sien, il n'y avait rien d'autre que la flagrance.

MOUVEMENTS ET ASSOCIATIONS

ALCADES – ASVITTO – GAGL – GCD – GLOB – FDP– LCT – LTDH – MCM – MJS – SEET

6. L'autre manifestation par excellence, non moins ridicule de ce faux-fuyant et de cette désinvolture sont les déclarations, mieux les contrevérités de la ministre togolaise de la communication, des médias, de la culture, porte-parole du gouvernement, madame Yawa Kouigan qui soutient sur les antennes de la BBC « *sa vérité des circonstances* » selon laquelle les organisateurs ont estimé que le caractère privé de cette réunion faisait en sorte qu'ils n'avaient pas besoin de requérir l'assistance de la force publique pour sécuriser les lieux et que les faits établissent que les militants de ces organisateurs en sont venus à exercer les uns contre les autres des actes de violence. De telles déclarations d'une gravité extrême comme venant d'une ministre de la République. Quand on entretient si ouvertement l'art du mensonge au sommet de l'État, quel exemple donnons-nous à la postérité ?

En conséquence, les OSC confirment que cet acte a été bel et bien planifié et prémédité pour atteindre physiquement le député sénégalais et ses collègues togolais pour leurs dénonciations des violations des droits de l'homme au Togo et pour leur détermination en faveur de la démocratie au sein de l'espace communautaire.

La Police nationale a bien connaissance des normes internationales relatives aux droits de l'homme et leur application pratique ; par conséquent, les OSC déplorent ce communiqué qui est une insulte de l'intelligence des Togolais.

Face à l'inquiétude grandissante depuis le coup d'État constitutionnel caractérisée par la terreur et des pratiques liberticides du régime togolais, les OSC demandent urgemment à la communauté internationale notamment l'ONU, les USA, l'UE, l'Allemagne, la France, l'UA et la CE-DEAO de mettre sur pied des mécanismes de contrôle international sur l'application du droit international en vue de protéger les populations togolaises contre toutes les formes de violations occasionnées par le régime dans l'unique but dans l'intention de s'éterniser au pouvoir.

Fait à Lomé, le 1^{er} octobre 2024

M. Daguerre K. AGBEMADOKPONOU (ALCADES)

M. Monzolouwè B. E. ATCHOLI KAO (ASVITTO)

M. Christophe Komlan TETE (GAGL)

M. Bassirou TRAORE (GCD)

M. Koffi DANTSEY (GLOB)

M. Poro EGBOHOU (FDP)

Dr Emmanuel H. SOGADJI (LCT)

Me Célestin Kokouvi G. AGBOGAN (LTDH)

Me Raphaël N. KPANDE-ADZARE (MCM)

M. Issaou SATCHIBOU (MJS)

M. Bertin BANDIANGOU (SEET)

Tél. : +228 90 76 53 16 / +228 90 62 55 60 / +228 90 15 74 27

Courriels : lt dh t o g o @ g m a i l . c o m / asvitto@gmail.com / mjs607506@gmail.com